



# TRIEUX

# INFO

Rédaction et Imprimerie : Mairie de Trieux | Dépôt légal N° 219

SEPTEMBRE 2023

**f** TRIEXBEERFEST

# TRIEUX



# BEER FEST

— 1<sup>ÈRE</sup> ÉDITION —

**4 BRASSEURS**  
BRASSERIE LA TRIOÏTINE  
BRASSERIE LA VALLÉE  
BRASSERIE DE LA FENSCH  
BRASSERIE LA DONCOURT

**CONCERTS**  
16H-17H45 / DUO FEARLESS  
18H30-20H / GROUPE DETTO  
21H-23H / MICKEY TRUMP  
23H- BOUT DE LA NUIT / DJ CLUBBERSTREET

**JEUX POUR ENFANTS**  
CHÂTEAU GONFLABLE  
PÊCHE AUX CANARDS  
TOUR DE PONEY

**RESTAURATION  
NON STOP**

**ENTRÉE 2€**  
ÉCOUP SOCL INCLUS & 1 EURO  
REVENIR À L'ASSOCIATION  
UN SOUFFLE UN SOURIRE

**02.09.2023**  
À PARTIR DE 11H AU STADE



BAR LE  
**TRIOÏTIN**

**SAFTI**  
IMMOBILIER  
JÉRÉMY SCHOUTZ

**acecrédit**  
FINANCEMENT  
MÉLANIE MALICK

EN PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION "UN SOUFFLE UN SOURIRE"  
QUI LUTTE CONTRE LA MALCOÏSCOSE.





# DON DE SANG



## VENDREDI 8 SEPTEMBRE DE 15H00 A 19H00

MAISON POUR TOUS GEORGES BRASSENS  
77 AVENUE DE LA LIBERATION  
**TRIEUX**

en partenariat avec l'amicale pour le don de sang bénévole locale



PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,  
DONNEZ VOTRE SANG !

**POUR PRENDRE RDV**  
[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)  
ou l'appli Don de sang



# TRIEUX PRATIQUE

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 8h-12h et 15h-17h30

Mercredi 8h-12h

☎ 03 82 46 56 00 ✉ [accueil.trieux@orange.fr](mailto:accueil.trieux@orange.fr)

Site internet : [trieux.net](http://trieux.net)

En cas d'urgence hors horaires d'ouverture

07 57 00 15 10

**CITYALL** : L'application qui vous tient au courant des dernières actualités de votre ville. **ECOWATT** disponible sur Cityall.

**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRIOTHÈQUE** : les mardis et vendredis de 16h30 à 18h et les mercredis de 13h à 14h30.

## PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

- Régime général, le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois à la mairie de TUCQUEGNIEUX. Renseignements 03.82.21.92.31

- Régime minier, Mme Amandine MARANGON tient une permanence les vendredis de 9h à 12h au centre FILIERIS de Tucquegnieux ou 03.74.85.57.00 de 8h15 à 9h15.

**CCAS** : Vous avez besoin d'aide à un moment difficile de votre vie ! Le CCAS peut vous apporter de l'information, de l'aide et de l'orientation dans vos démarches. Pour toute demande et question prendre rendez-vous avec Valentin HILS en mairie.

**RECENSEMENT MILITAIRE** : ATTENTION ! Si vous êtes nés en **Juillet, Août et Septembre 2007** cela vous concerne. Les filles et les garçons français de 16 ans doivent se présenter en Mairie, entre leur 16<sup>ème</sup> anniversaire et la fin du mois suivant pour se faire recenser, munis du livret de famille de leurs parents ainsi que de leur carte d'identité. (Pas avant la date anniversaire des 16 ans) ou par internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**RENTRÉE SCOLAIRE** : Lundi 4 septembre 2023.

## ALLOCATIONS SCOLAIRES

La Commune attribue une allocation scolaire pour les élèves fréquentant un établissement à partir de la seconde sur présentation d'un certificat de scolarité, de l'attestation de coefficient CAF de 0 à 499 et d'un RIB à déposer en mairie avant le 30/11/2023. Pour les élèves majeurs, le RIB est obligatoirement à leur nom : de la seconde à la terminale : 25 €, après le bac : 65 €.

## **CONCILIATEURS DE JUSTICE**

Depuis janvier 2020, les litiges inférieurs à 5 000 € doivent faire l'objet d'une conciliation préalable avant d'être présentés au tribunal judiciaire de BRIEY. Ils concernent : les litiges et troubles du voisinage, les relations entre bailleur et locataire, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre personnes, les litiges entre commerçants, les litiges en droit rural, les litiges en matière prud'homale. Sur notre secteur, vous pouvez contacter : Mme OBRIOT, permanences à la Mairie de BRIEY uniquement sur rendez-vous tous les lundis après-midi de 13h30 à 16h30 au 06 64 27 72 50 ou coordonnées des autres conciliateurs sur le site de la Mairie : [trieux.net](http://trieux.net).

# **L'INTERCOMMUNALITÉ**

## **COMMENT CONTACTER**

### **VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

La Communauté de Communes est un service public d'administration à votre service :

71 route de Briey 54560 AUDUN-LE-ROMAN

+33 3 82 21 59 00

[secretariat@coeurdupayshaut.fr](mailto:secretariat@coeurdupayshaut.fr)


Facebook : Communauté de commune Cœur du Pays-Haut

Site internet : [www.coeurdupayshaut.fr](http://www.coeurdupayshaut.fr)

## **AIDANTS ET BIEN-ÊTRE**

Vous êtes aidant(e), quel que soit votre âge, vous habitez ou aidez un sénior sur le territoire Cœur du Pays-Hat, faites-vous recenser au 03 82 21 59 00. Des ateliers, cafés rencontres, des forums sont à venir dès septembre sur tout le territoire Cœur du Pays-Haut pour vous permettre gratuitement des moments de répit.

## **SIRTOM**

 03 82 20 22 00 Page FB : Sirtom

Site internet : [www.sirtom.fr](http://www.sirtom.fr)  [communication@sirtom.fr](mailto:communication@sirtom.fr)

Collecte des objets encombrants : 03 55 05 00 37

Les administrés peuvent se rendre à la déchetterie avec leur véhicule personnel. En revanche, les particuliers camionnette ou remorque avec carte grise (+ de 500 kg de charge) RDV au siège du SIRTOM à Jarny pour faire établir une nouvelle carte d'accès sur présentation d'une carte grise à votre nom et d'une pièce d'identité : limité à 12 passages/an. Particuliers camionnette en location appelez le SIRTOM 48h avant le passage en déchèterie. Présenter le contrat de location au gardien et une

pièce d'identité. Entreprise : l'accès à la déchèterie pour les entreprises est toujours interdit. Cependant, celles qui souhaitent évacuer leurs déchets végétaux et/ou de tout venant, pourront se rendre directement au quai de transfert situé rue Gustave EIFFEL à Jarny. La facturation sera établie en fonction du poids et du type de déchets apportés. Les utilisateurs ne respectant pas ses nouvelles conditions d'accès se verront systématiquement refusés l'entrée sur le site. Pour plus d'informations, contactez le SIRTOM.

Notre déchèterie de Trieux est ouverte aux usagers **du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**. La déchèterie est en mesure de reprendre l'huile de vidange et également les capsules de café Nespresso (sans passer votre carte magnétique à l'entrée).

### **LE TRI SÉLECTIF**

**Le SIRTOM simplifie et élargit ses consignes de tri. Vous pourrez déposer tous vos emballages en vrac, bien vidés dans votre sac.**

C'est simple, tous se trient : les emballages en métal (même les plus petits comme les capsules de café ou les capsules de bouteilles), tous les papiers, tous les emballages en carton et briques alimentaires, et fait nouveau, tous les emballages en plastique sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, mais aussi pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sachets et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

**Que faire en cas de doute concernant le tri des emballages ?**

Pour le moindre doute, il existe un outil pratique : l'application mobile « Guide du tri » de CITEO.

**TRI SÉLECTIF : les mardis 5 et 19 septembre.**

**Rappel :** les papiers qui ont été déchiquetés, ne sont pas admis dans les sacs du tri sélectif. L'ensemble des ordures ou tri doit être sorti la veille.

**COLLECTE DES VÉGÉTAUX : les vendredis 8 et 22 septembre.**

Collecte uniquement dans des poubelles rigides avec couvercle ouvert.

## **ÉCHOS DE LA CITÉ**

### **ARRÊTE DU MAIRE**

**Il est interdit pour les mineurs de moins de 16 ans, sans l'accompagnement d'une personne détentrice de l'autorité parentale, d'aller et venir sur certaines zones communales de 22h à 6h du 30/06 au 30/12/2023. Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois en vigueur ainsi qu'une reconduite au domicile.**

**ARRÊTÉ DU MAIRE D'INTERDICTION AUX CONDUCTEURS  
DE LAISSER TOURNER LEUR MOTEUR THERMIQUE  
EN STATIONNEMENT OU À L'ARRÊT  
EN DEHORS DE LA CIRCULATION**

Il est interdit aux conducteurs de véhicule à moteur thermique de laisser tourner leur moteur en stationnement ou à l'arrêt en dehors de la circulation. Ne sont pas concernés : les véhicules de secours, de services publics en intervention, à mission frigorifiques transportant des denrées alimentaires ; ni le préchauffage des moteurs en cas de températures négatives.

La Gendarmerie de Trieux est chargée de l'exécution du présent arrêté. Les infractions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux textes en vigueur par une contravention de 4<sup>ème</sup> classe de 135 €.

**ARRÊTÉ DU MAIRE RÈGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT ZONES BLEUES**

Des zones bleues ont été créées dans différents secteurs de la commune. Elles sont opérationnelles depuis du 10 octobre. La Gendarmerie verbalisera toute utilisation non autorisée des parkings réservés aux handicapés.

**TRAVAUX D'ÉLAGAGE SUR LA COMMUNE**

La Sté RTE va entreprendre des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement des lignes à haute tension du 31/07 au 31/12/2023. L'exécution de ces travaux a été confié aux Ets HOLTZINGER. Renseignements auprès de Mr STRANIERO Rémy 06 65 50 65 04.

**URBANISME**

Affichage obligatoire des autorisations délivrées en construction suite au permis de construire et déclaration préalable.

**Vos demandes de travaux et de permis de construire sur Trieux peuvent désormais être déposées par voie électronique sur l'adresse mail dédiée : [urbanisme.trieux@orange.fr](mailto:urbanisme.trieux@orange.fr)**

Avant de commencer vos travaux, contactez le service urbanisme de la communauté de communes de Cœur du Pays-Haut par mail à [urbanisme@coeurdupayshaut.fr](mailto:urbanisme@coeurdupayshaut.fr) ou au 03 82 21 73 11, qui instruit les

dossiers et saura vous guider sur les démarches à suivre. Les informations et règlements sont en ligne sur le site de l'intercommunalité [coeurdupayshaut.fr](http://coeurdupayshaut.fr). Les demandes doivent être déposées en Mairie (renseignements au 03 82 46 56 00). Selon l'importance de vos travaux il faut un permis de construire ou une déclaration préalable en Mairie, laquelle est déterminée par la surface de plancher ou l'emprise au sol. Jusqu'à 20m<sup>2</sup>, il vous suffit de faire une déclaration de travaux, au-delà de 20m<sup>2</sup> vous devez déposer une demande de permis de construire. À NOTER : Un prestataire qui vous propose une isolation sans demande de travaux préalable et avec versement d'acompte est fréquent. **Sachez que l'autorisation de travaux peut vous être refusée.** (Art R423-22 0 R423-49 et art R431-7 du code de l'urbanisme).

**À savoir :** Dans le cas de travaux de remplacement à l'IDENTIQUE, notamment des portes, des fenêtres ou encore des toitures (mêmes dimensions, mêmes couleurs et matériaux), et que ces travaux respectent le règlement du PLU, le code de l'urbanisme permet de ne pas déposer de demande de travaux. En cas d'incertitude, contacter les services d'urbanisme de la Mairie ou de la Communauté de Communes.

## **LA FÊTE DES ENFANTS DU 20 JUILLET**

La fête des enfants est organisée et co-financée par le CTJEP ACTIV'JEUNES. Sa coordinatrice Rachel PAILOT a travaillé avec les directeurs des accueils de loisirs pour mettre en place cette manifestation. Cette année le thème était Interville.

6 Centres étaient représentés : Mercy-le-Bas, Trieux, Piennes, Tucquegnieux, Audun-Le-Roman et l'école apprenante de Piennes. Soit environ 250 enfants de 3 à 12 ans. Les enfants ont pu s'affronter sur des joutes gonflables, un lancer de comète, une cible géante de fléchettes, un tir élastique, un parcours gonflable, du basket, du foot et sur la création d'une danse représentant les couleurs de leur équipe. Les plus jeunes ont pu faire 9 ateliers différents dans la journée et assister à un spectacle à 17h présenté par « les Anim' de Grabouilla »

La remise des récompenses s'est déroulée en fin de journée. Tous les enfants ont reçu une récompense. La coupe de l'équipe arrivée en deuxième position a été offerte par la Mairie de Trieux, représenté par M. Le Maire lors de cette journée. Cette coupe a été remportée par le centre de Mercy-le Bas.

L'équipe vainqueur, Audun-le-Roman, remettra sa coupe en jeu l'an prochain.

Ce fut une super journée sous le soleil, la musique et la bonne humeur. Bravo à tous les participants à ce beau projet, Vivement l'an prochain !

## HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Fermé le lundi

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30

Samedi : 9h00 à 12h00

Heure limite du dépôt du courrier : 15h15

Distributeur de billets : 24h/24

## REPAS DES AÎNÉS

Chèr(e)s aîné(e)s de la commune,

Nous sommes ravis de vous annoncer que nous organisons une initiative spéciale de colis ou de repas pour nos seniors qui aura lieu le **dimanche 8 octobre 2023** (de 65 ans et plus). Nous souhaitons offrir un soutien supplémentaire à notre communauté, en particulier à nos membres les plus précieux. Cependant, pour que tout se déroule en douceur et dans le respect des réglementations en vigueur, nous avons besoin de votre coopération.

**Inscriptions** : Si vous souhaitez recevoir votre colis ou participer à notre repas pour seniors, veuillez-vous inscrire en nous fournissant les informations nécessaires.

Les informations que nous collecterons incluent votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et toute information diététique spécifique que vous pourriez souhaiter partager pour que nous puissions adapter nos services à vos besoins alimentaires. Soyez assuré(e) que vos données seront traitées conformément aux exigences strictes du RGPD.

**Consentement** : En vous inscrivant, vous consentez à ce que nous utilisions vos données pour l'organisation et la gestion de nos services pour seniors. Votre vie privée est une priorité, et nous nous engageons à ne pas partager vos informations avec des tiers sans votre autorisation expresse.

**Protection des données** : Nous avons mis en place des mesures de sécurité pour protéger vos informations contre tout accès non autorisé ou utilisation abusive. Vos données seront conservées uniquement le temps nécessaire à la gestion de cette initiative.

**Comment s'inscrire** :

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire d'inscription se trouvant ci-dessous et le déposer en mairie.

Votre participation à cette initiative est précieuse, et nous sommes impatients de vous fournir des colis ou des repas de qualité tout en respectant vos droits en matière de protection des données.



# **COUPON RÉPONSE PROTECTION DES DONNÉES**

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Date de naissance :

Téléphone portable :

J'accepte que mes données soient archivées en mairie.

J'accepte que mes données soient utilisées dans le cadre d'action organisées par la commune et ayant pour objet les séniors.

✂-----

## **OUVERTURE DE LA CHASSE SAISON 2023/2024**

L'ouverture générale de la chasse en Meurthe et Moselle aura lieu le dimanche **17 septembre 2023 à 8 heures.**

La fermeture générale aura lieu le **29 février 2024** au soir, sauf pour le sanglier qui fermera le 31 mars 2024 au soir.

### **CHASSE DANS LA FORET COMMUNALE DE TRIEUX.**

Battues sangliers et chevreuils

Ouverture du 17/9/2023 au 29/02/2024 uniquement 2 jours dans la semaine, le dimanche étant un jour fixe et le 2<sup>ème</sup> jour pouvant être un jour variable de la semaine.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

### **CHASSE EN PLAINE**

Battues sanglier dans les maïs depuis le 09/07/2023 et jusqu'à la récolte de ceux-ci uniquement les samedis et dimanches si présence de sangliers dans les maïs ou tournesol.

Le calendrier des jours de battue est affiché au tableau d'affichage de la mairie.

Ouverture générale de la chasse en plaine, le dimanche 17/9/2023 à 8 heures.

Du 17/9/2023 au 01 /11/2023, seul les samedis, dimanches seront chassés.

Après le 01/11/2023 tous les jours de la semaine jusqu'à la fermeture générale le 29/2/2024.

Pour le gibier d'eau tous les jours de la semaine en fonction des conditions climatiques et de l'arrêté préfectoral 23/24. (Dates et heures)

### **SÉCURITÉ :**

Promeneurs et vététistes, ne pénétrer jamais dans une forêt si vous voyez sur le chemin d'accès à cette forêt la pancarte " DANGER CHASSE EN COURS " la mise en place de cette signalisation est obligatoire pour tous les détenteurs de droit de chasse.

Si toutefois vous êtes déjà dans la forêt avant le démarrage de la battue, manifestez immédiatement votre présence, dès que celle-ci sera connue, la battue sera immédiatement arrêtée. Le chef de traque ainsi que tous les chasseurs ont reçu toutes les consignes concernant ce genre de situation.

Ne cherchez jamais à vous dissimuler, ne courez pas mais manifestez-vous par la voix.

D'une façon générale ne portez pas de vêtements dont la couleur se confond avec l'environnement mais porté un gilet fluo jaune/vert.

Lors des battues tous les chasseurs sont équipés d'un gilet fluo. Pour les chasseurs postés et pour les traqueurs, gilet rouge/orange.

### **ATTENTION :**

La forêt communale de TRIEUX est enclavée entre les forêts communales de SANCY, AVRIL, LOMMERANGE et la forêt domaniale de MOYEUVRE, L'absence de pancarte à l'entrée de la forêt communale de TRIEUX ne signifie pas qu'il n'y a pas de chasse dans les forêts voisines et vice versa.

Il faut consulter les tableaux d'affichage des mairies pour connaître les jours des battues déclarées.

Vous pouvez également connaître les jours de chasse de toutes les associations de chasse de Mthe et Melle en allant sur le site internet de la FDC54.

[www.fdc54.com](http://www.fdc54.com) (Saisie en ligne ; calendrier ; pour les autres usagers de la nature ; massif 4A ; sélectionnez la commune qui vous intéresse)

Le président de L'A.C.C.A, Gérald ROYNETTE

## Cercle d'Histoire locale, Trieux et environs

### « SI TRIEUX M'ÉTAIT CONTÉ... »

Crée il y a plus de vingt ans, le Cercle d'Histoire locale de Trieux et environs vous propose de découvrir, dans cette rubrique, faits, récits et anecdotes concernant notre localité et la vie d'autrefois afin de permettre aux anciens Triotins et aux nouveaux venus de (re-)découvrir leur lieu de vie. Nous espérons que nos articles susciteront des vocations. Si parmi nos lecteurs se trouvent des personnes prêtes à partager leurs souvenirs et leurs archives, ils peuvent nous contacter afin d'enrichir le contenu de futures publications.

Tous les thèmes peuvent être abordés, ceux de la petite Histoire comme de la grande Histoire : les guerres, les activités économiques et les métiers, la vie quotidienne avec ses joies et ses peines (les fêtes, l'alimentation...), les objets devenus insolites et les faits divers.

Nous espérons ainsi vous distraire, vous faire sourire ou vous émouvoir.

Bon cheminement avec nous sur les traces de notre passé.

### UN TRAITÉ ... INTRAITABLE !

#### **Trieux-Lommerange : de mains dans mains à dos contre dos**

Dans la foulée de la défaite<sup>1</sup> française, face au royaume de Prusse, en 1870 et 1871, les départements actuels du Bas-Rhin, de Haut-Rhin et de Moselle sont annexés à l'empire allemand. Le nouveau tracé des frontières, va impacter, durablement, nos relations avec les voisins de Lommerange. En effet, ces deux villages, unis par des liens politiques, économiques et culturels historiques, se retrouvent appartenir à deux pays aux antagonismes forts.

Attachons-nous au déroulé des relations entre les communautés de Lommerange et Trieux, aux cours de ces derniers siècles, avant de mesurer les conséquences engendrées par la fracture de notre territoire.

#### **Des siècles sous le même toit.**

Sous l'ancien régime, nos deux villages appartenaient à *la Mairie du Sart de Trieux*. Ainsi, par exemple, le seigneur de ces lieux, François de Serainchamps, désigna<sup>2</sup> Etienne Nicolas, laboureur à Lommerange, Maire. À Jean Nicolas JACQUES, de Trieux, fut confiée la charge de Lieutenant de Maire (Adjoint au Maire, en quelque sorte). Et lorsqu'entre ces deux ville-sœurs des divergences apparaissaient, les habitants se réunissaient entre eux pour trouver une solution<sup>3</sup>. En effet, les relations pouvaient parfois être tendues. L'objet des tensions ? La gestion conjointe *du ban commun (B.C)*.

#### **La source de discordes**

Deux villages (des hameaux plus probablement), entre Trieux et Lommerange, existaient jusqu'à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, Thor et Hamerange. Ruinés, après le

---

<sup>1</sup> La guerre de 1870 trouve sa source dans les antagonismes opposant la France à la Prusse. D'un côté, une Prusse conquérante, œuvrant avec succès à l'unification allemande. En face, une France, son Empereur (Napoléon III) éprise de grandeur, et demandant, en vain, des compensations (retour aux frontières de 1814), afin de rééquilibrer la puissance grandissante de son voisin. Et c'est ainsi, que le contentieux franco-allemand conduisit l'Empereur français à entrer en guerre, alors que, militairement, elle n'était pas prête.

<sup>2</sup> AD Moselle, B 7278

<sup>3</sup> AD Moselle, H 3349

passage des troupes du Duc de Bourgogne, leurs territoires furent réunis et « baptisés », alors, de *Ban Commun*. Les troupes des deux communautés, emmenés chacune par un berger, pouvaient pâturer sur l'espace laissé en jachère (la pratique de l'assolement triennal consistait à la rotation des cultures et à la mise en repos d'un tiers des terres) et celui des champs après récolte. Si l'entente sur les modalités de gestion technique de ce B.C était réelle, Par contre, les habitants de Lommerange, très majoritairement propriétaires des champs du B.C, pouvaient se sentir frustrés de devoir accueillir, sur leur terre, le troupeau de leur voisin. Frustration accentuée par la levée, sur ce ban, des dîmes (prélèvement religieux sur les récoltes, 1/12<sup>ème</sup> généralement) au profit du curé de Trieux. D'ailleurs, les quelques paroissiens vivant au moulin Malsage (sur le B.C) à deux pas de Lommerange, dépendaient de la communauté de Trieux.

Un jugement, rendu dès les premiers temps de la Révolution, supprima cet espace commun et délimita les limites communales ; apportant, de facto, un vent de concorde. Mais, moins d'un siècle plus tard, si la France vaincue gagna la République, elle perdit une partie de son territoire.

### **Trieux, ville frontière**

En février 1871, la nouvelle frontière est tracée. La ville allemande la plus proche : Hayange. Mais, les français voulait conserver Belfort ; alors, en contrepartie, ils cédèrent, notamment, Aumetz, Nilvange, Knutange, Fontoy et Lommerange. Le traité de Francfort, le 10 mai 1871, entérina le tracé définitif<sup>4</sup>.

Douloureux scénario pour les habitants de Lommerange<sup>5</sup> (rebaptisé Lomerigen), qui marquèrent leur attachement à la France en continuant de s'exprimer dans notre langue. Ainsi, les délibérations du Conseil Municipal ne furent rédigées en allemand qu'entre 1914 et 1918 (l'administration de guerre prenant les choses en main). De l'autre côté de la frontière, dorénavant, on assiste à un transfert de population vers Trieux.

Trieux, depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, est en voie de désertification. La ville perd régulièrement des habitants. Pour autant, la population augmente (de 370 à 420 entre 1866 et 1872) par l'arrivée de 15 douaniers et leurs familles, 74 personnes, et de 21 autres en provenance de la Moselle annexée<sup>6</sup>, dont 5 de Lommerange. La présence des douaniers, symbole vivant des annexions, ne pouvait que renforcer les convictions patriotiques et l'espoir d'un retour des provinces perdues.

### **Une frontière qui saute, une joie explosive, mais une séparation qui durera**

Dès le 11 novembre 1918, les drapeaux français, interdits en Moselle depuis 1871 et à Trieux durant l'occupation allemande, sortis de leur cachette, ou confectionnés à la hâte, fleurissent nos villages. Les nombreux absents (dont les noms figurent aujourd'hui sur les Monuments aux Morts) auraient pu

---

<sup>4</sup> Le traité de Francfort sera approuvé par les députés, à l'exception de l'ensemble des députés mosellans et alsaciens.

<sup>5</sup> 25% des habitants de Lommerange optèrent pour la nationalité française, et durent quitter la Moselle

<sup>6</sup> La chute de la démographie reprit son cours, puisque, en 1901, les chiffres de la population étaient tombés à 258.

contenir les élans festifs ; mais l'euphorie de la délivrance provoqua une explosion... de bonheur. Comment s'imaginer la fièvre joyeuse euphorisante ? Revivons la joie ambiante, en suivant les festivités contées par un témoin, M. Dezavelle Emile (texte inédit, indépendant de celui présenté dans notre ouvrage, *Un Village sous la domination allemande*).

Mardi 19 novembre 1918.

*Les boches sont repartis. Depuis samedi 16 à 4 h du soir il n'en est plus passé. Lundi 18 nous avons vu que les américains étaient à Sancy. La jeunesse d'ici a voulu aller les voir et plusieurs hommes ont suivi.*

*Aujourd'hui, garçons et filles, accordéon en tête avec Decompte, Mirjolet et moi sommes allés en groupe avec un américain. Nous avons chanté la Marseillaise tout le long des rues de Lommerange et Fontoy. On nous a bien accueillis, nous avons mis les gens en mouvement, crié : « Vive la France ! ». Il y avait grande foule dans les rues. Cela faisait 50 ans qu'à Fontoy on n'avait plus entendu la Marseillaise dans les rues. Les maisons sont pavoisées aux couleurs françaises. Peu de maison n'ont pas leur drapeau, on pourrait sans doute les montrer du doigt. Lommerange aussi est bien pavoisé, il y a des arcs de triomphe. Le maire de Fontoy nous a payé à tous un petit verre d'eau de vie, nous étions une cinquantaine.*

*J'ai été le promoteur de l'arc de triomphe placé à l'entrée de la route d'Avril.*

Jeudi 21 novembre 1918.

*J'ai organisé une sorte de cavalcade. Sur un chariot nous avons fait et habillé une espèce de soldat allemand avec casque à pic, bien bourré de paille, et enchaîné ; c'était l'effigie de Guillaume. Nous l'avons promené ainsi dans les rues en chantant et hurlant montrant le bandit enchaîné. Les gens riaient fort depuis leurs portes. C'était de la folie.*

### **Reste à revenir sur le traité de Francfort.**

Se pose alors le retour aux anciennes limites du département. En janvier 1919, le Conseil Municipal de Trieux s'associe à une délibération des élus de Briey réclamant la réintégration de l'arrondissement de Briey à son département d'origine, la Moselle<sup>7</sup> :

*Le Conseil après avoir délibéré vote à l'unanimité la résolution suivante.*

*Interprète des vœux de la population, le conseil municipal de Briey ne saurait souscrire aux motifs invoqués par la municipalité de Nancy pour tenter de faire maintenir l'arrondissement de Briey dans le département de la Moselle et ce pour les raisons suivantes :*

*Les anciens départements arrachés à la France ou démembrés en 1870 doivent reprendre leurs anciennes limites de façon que soit complètement effacée la suprême de l'injustice.*

*La population de l'arrondissement de Briey, avant tout, doit être consultée sur la détermination de son sort. Cette reconstitution de l'ancien arrondissement de Briey a pour la population de cet arrondissement un intérêt capital ; elles entendent que des localités importantes par la nature de leurs industries reprennent leur place dans le cadre administratif de l'arrondissement.*

---

<sup>7</sup> La même demande, par les mêmes acteurs, fut déposée au sortir de la deuxième Guerre Mondiale en 1945.

*La situation géographique indique suffisamment tout l'intérêt de l'arrondissement de Briey d'être rattaché au département de la Moselle. Briey est situé à 27 km de Metz et à 84 km de Nancy, la distance Longwy de Nancy est de 130 km alors qu'il y a 70 km entre Longwy et Metz.*

*L'arrondissement de Briey conservera un souvenir ineffaçable de la collaboration féconde qui l'a uni aux autres parties du département de Meurthe-et-Moselle pendant près d'un demi-siècle... Pendant 48 ans, les habitants de l'ancien département de la Moselle ont vécu avec la pensée toujours présente qu'un jour viendrait qu'ils pourraient être réunis à leurs frères qui avaient été brutalement séparés d'eux. Cette heure a sonné et il faut que soient à jamais effacé toutes les traces du démembrement de la Lorraine.*

*La population de Briey et des communes de l'arrondissement qui a subi pendant 52 mois le joug de l'envahisseur, qui a vu détruire ou piller ses maisons, qui a enduré des vexations de toute sorte et les pires souffrances matérielles et morales a le droit incontestable devant les pouvoirs publics de faire entendre sa voix et de revendiquer sa place historique et géographique dans le département de la Moselle.*

*Briey, le 29 janvier 1919.*

*Signatures (pour approbation) des membres du CM de Trieux.*

Cette logique revendication resta vœux pieux. Pourtant, la victoire du Cartel des gauches en 1924 fit naître des espoirs puisque le gouvernement Herriot veut appliquer en Moselle/Alsace les lois laïques. Mais, une double opposition vint enrayer ce projet : Celle des élus de M & M, voulant conserver les richesses minières de la région de Briey, Et surtout celle du clergé de Moselle<sup>8</sup> et d'Alsace, ralliant la majorité de la population à ses craintes de perdre les avantages liés à l'application du Concordat<sup>9</sup>, se retrouvèrent pour maintenir le statu quo.

C'est ainsi, que continuent à se faire sentir, aujourd'hui encore, des effets d'un traité devenue « intraitable », imposé à la France, celui de Francfort. Et aujourd'hui, est-ce que l'ombre du fatalisme ne masquerait-elle pas la réflexion sur cette question des limites territoriales ?

Daniel Sommen

### **CERCLE D'HISTOIRE DE TRIEUX**

L'Histoire, particulièrement locale, vous intéresse ?

Devenez « AMI » du Cercle d'Histoire (c'est gratuit)

Vous serez destinataire de nos échanges internes

Vous pourrez poser des questions, partager vos trouvailles ou des anecdotes

Alors laissez votre adresse internet à : [cerclehistoiretrieux@gmail.com](mailto:cerclehistoiretrieux@gmail.com)

Vous pouvez accéder à une version illustrée de cet article sur le site de la Mairie.

<sup>8</sup> En quelques jours, 250 000 personnes signèrent, en Moselle, une pétition initiée par le clergé.

<sup>9</sup> Concordat : accord, en 1801, entre le pape et Napoléon 1<sup>er</sup> prévoyant, notamment, la rémunération du clergé et l'enseignement religieux obligatoire à l'école. La loi de séparation des églises et de l'état, en 1905, y mit fin.

## **INSCRIPTIONS POUR LE BOIS DE CHAUFFAGE 2023**

- L'inscription des affouagistes se fera en mairie du 01/09/2023 au 15/09/23 inclus.
- Uniquement des affouagistes de la commune.
- Les affouagistes devront remplir personnellement une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils font du bois pour leurs besoins personnels.
- Les nouveaux affouagistes devront fournir un justificatif comme quoi ils utilisent le bois comme moyen de chauffage. (Facture poêle à bois, incère de cheminée) Les affouagistes qui ont déjà fourni ce justificatif n'ont plus à le fournir.
- **(Pour les nouveaux affouagistes, pas de justificatif, pas d'inscription)**
- Chaque affouagiste devra fournir lors de l'inscription une attestation de responsabilité civile qui le couvre pour une activité bois pour 2023/2024.
- **(Pas d'attestation de RC, pas d'inscription)**
- Les affouagistes doivent faire eux-mêmes l'abattage, le façonnage et le stérage des bois qui constituent leur lot.
- Les affouagistes qui font débarder leur lot par une tierce personne devront remplir la partie débardage sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
- Les personnes qui se chauffent au bois et qui sont dans l'impossibilité de faire du bois par eux-mêmes pourront le faire réaliser par des affouagistes de la commune, ils rempliront alors la partie prévue à cet effet sur la feuille de déclaration sur l'honneur.
- Les affouagistes qui n'ont pas respecté le règlement d'exploitation des affouages en forêt communale ne seront pas inscrits.
- Les affouagistes inscrits qui n'auront pas réglé leur facture de bois des années précédentes pour le **16/10/2023** ne seront pas convoqués pour le tirage au sort des lots.

## **MISE À JOUR DU PLAN CADASTRAL DE TRIEUX**

Le service du cadastre va entreprendre la mise à jour des plans cadastraux de notre commune. Ces travaux se dérouleront entre **le 7 juin et le 30 septembre 2023**. Un géomètre professionnel, habilité par carte professionnelle passera dans la commune durant cette période afin de mesurer les constructions et les additions de constructions ne figurant pas sur le plan cadastral. Un arrêté préfectoral sera affiché au moins 10 jours avant le début de l'opération.

## **Transport Bus**

### **Ligne 602 BRIEY <> LUXEMBOURG**

Le réseau de bus transfrontaliers RGTR a étoffé son offre en direction des frontaliers lorrains. Une nouvelle liaison de bus transfrontalière est effective et relie le Val de Briey à Luxembourg via Esch-sur-Alzette. La **ligne 602** offre ainsi une alternative à la voiture. Contacts : ST2B 03 82 33 89 25 ou RGTR 00352 24 65 24 65 - mobiliteit.lu – mobiliteit app. La fiche horaire est disponible en Mairie.

# **ACTUALITÉS SANITAIRES**

## **PERSONNES EN DIFFICULTÉ**

Dans la continuité de services de livraison pour les personnes en difficulté, l'aide à la livraison aux médicaments est maintenue jusqu'à une date indéterminée. Pour plus de renseignements, veuillez contacter la mairie.

## **VEILLONS SUR NOS SÉNIORS**

Les personnes âgées isolées peuvent se signaler en mairie. Beaucoup ne le font pas et malgré tout elles rencontrent bien souvent des difficultés et auraient besoin d'un coup de pouce. Un dispositif a été mis en place par la Croix Rouge. : Il s'agit d'un service d'écoute et de livraison solidaire où il suffit d'appeler un numéro unique : 09 70 28 30 00.

Le sénior isolé peut se faire connaître et demander de l'aide pour faire ses courses, aller chercher ses médicaments ou bien encore pour une écoute chaleureuse, bienveillante et réconfortante.

## **TÉLÉMÉDECINE**

Un service de télémédecine a ouvert ses portes dans l'ancien cabinet médical à Piennes rue du 8 mai. En partenariat avec le Département, la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut propose à la population, qui n'aurait pas d'autres solutions, de bénéficier de consultations à distance auprès d'un médecin généraliste. La consultation est faite en présence de professionnels de santé. Les motifs médicaux doivent être simples (renouvellement d'ordonnance, « petite » pathologie). Des créneaux sont ouverts régulièrement. Les rendez-vous peuvent être pris dès lundi matin, excepté le week-end, entre 9H-12H et 13H-16H au 03.82.21.73.11



# LE SAVIEZ-VOUS !

## BRICOLAGE – JARDINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS, DEVANT DE PORTES ET CANIVEAUX

Les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et des caniveaux et sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. S'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs. Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas ils doivent jeter du sel ou du sable devant leur habitation.

## ÉTAT CIVIL

### Naissances :

- Thomas Roger LINGEE né le 26/06/2023 à THIONVILLE.
- Louise BASSO BOCCABELLA née le 02/07/2023 à BRIEY.
- Esmée KAMINSKI née le 12/07/2023 à THIONVILLE.
- Olivia Mauricette Sandra SIBENALER née le 21/07/2023 à BRIEY.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs  
félicitations aux parents et souhaitent la bienvenue aux nouveau-nés.*

### Mariages :

- Grégory Mathias TINTINGER et Jennifer Agnès BOULEAU le 01/07/2023.
- Matthieu Antoine Alain GASPARD et Sarah ATTARI le 08/07/2023.
- Florian FANGMANN et Salomé PRZYBYLSKI le 08/07/2023.

- Dylan Eugène PERUCH et Kelly HÉRY le 15/07/2023.
- Guillaume Jonathan HAAS et Chloé PAU le 19/08/2023.

*La Commission de l'Information et le Conseil Municipal présentent leurs sincères félicitations aux Jeunes Mariés.*

### **Décès dans la commune :**

- Giselle SIRJEAN Vve PETIT née le 01/02/1932 à LIGNY-EN-BARROIS (Meuse) décédée le 10/07/2023 à ARS-LAQUENEXY (Moselle).

### **Décès hors commune :**

- Christiane Gabrielle AUBURTIN née le 28/01/1943 à TRIEUX décédée le 22/06/2023 à NEVERS (Nièvre).

- René MASSI né le 23/11/1934 à TRIEUX décédé le 05/07/2023 à CHARLEVILLE-SOUS-BOIS (Moselle).

- Jacqueline Césira SPRONI née le 11/02/1939 à TRIEUX décédée le 09/07/2023 à BOUZIGUES (Hérault).

- Wanda NOWAK née le 06/01/1934 à TRIEUX décédée le 13/07/2023 à BORMES-LES-MIMOSAS (Var).

*La commission de l'Information, le Conseil Municipal présentent leurs condoléances aux familles dans la peine.*

**Une petite précision** : dans les rubriques décès et décès hors commune, nous n'inscrivons que les dates des actes de naissances survenues à Trieux et pour lesquels nous recevons un avis de mention ou quand les familles en font la demande.

## **LA VIE ASSOCIATIVE**

### **RELAIS PETITE ENFANCE les « Mes-Anges »**

Inscriptions obligatoires avant chaque animation

☎ 09 67 42 49 23 ou [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

Pour les parents employeurs et assistantes maternelles

**MARDI 12/09 de 9h15 à 10h45 au péricolaire**

**Thème : Bricolage**

Le RPE organise un Apéro Dinatoire pour l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s du territoire le vendredi 15 septembre 2023 à partir de 20h au 2 rue du 9 septembre à AUDUN-LE-ROMAN, afin d'accueillir les nouveaux/nouvelles assistant(e)s maternel(le)s et de partager un moment de convivialité tous ensemble.

Inscriptions : [animram@coeurdupayshaut.fr](mailto:animram@coeurdupayshaut.fr)

# LA PAROISSE ST JEAN L'ÉVANGÉLISTE

## **Maison paroissiale :**

Pour toute information, vous pouvez contacter la paroisse par téléphone au 03 82 21 29 16 ou par mail : [paroisse.sje@orange.fr](mailto:paroisse.sje@orange.fr) ou en passant à la permanence les mercredi et samedi matin de 10h à 12h, salle paroissiale, 4 rue Lucien Michel à Audun-le-Roman.

Les dimanches 3, 10, 17 et 24 septembre à 11h : messe dominicale à l'église d'Audun-le-Roman

## **INSCRIPTIONS AU CATÉCHISME**

Les inscriptions au catéchisme pour l'année 2023-2024 pourront se faire jusqu'au 20/09/2023.

Pour la Première Communion : les inscriptions concernent les enfants en classe de CE2 ou CM1 (nés en 2014 ou 2015). Les enfants plus jeunes devront attendre l'âge requis mais des livrets de catéchèse adaptés à leur âge peuvent être conseillés aux parents pour les amener jusqu'à la première année. Les enfants plus âgés, baptisés, peuvent également s'inscrire, la catéchèse s'adaptera à leur âge. Leur Première Communion aura lieu en juin 2025, soit après 2 années de catéchèse.

Pour la Profession de foi : les enfants doivent être baptisés, avoir fait leur Première Communion, feront 2 ans de catéchèse après la Première Communion (12-13 ans minimum). Les enfants effectuant leur 2ème année et Communion cette année seront pris en charge selon cette voie.

Pour la Confirmation : les enfants feront 1 an de catéchèse après la Profession de Foi (soit 13-14 ans). Les enfants ayant fait leur Profession de foi cette année sont dans ce cas.

Pour les enfants en âge de scolarité, non baptisés, et qui désirent s'inscrire au catéchisme : ils suivront 1 année d'entrée en catéchuménat avant d'être baptisés. Puis, fonction de leur âge, ils seront inscrits l'année suivante en 1<sup>ère</sup> année, 2ème année, Profession de Foi ou Confirmation.

# LA TRIOTHÈQUE

## Rentrée 2023

Et voilà, après une pause estivale amplement méritée, toute l'équipe bénévole de la Triothèque reprend du service pour vous accueillir dans ses locaux rue du Dauphiné et pour vous proposer différentes animations.

Sont à venir :

- La Bourse aux livres (à la Maison Pour Tous, le dimanche 17 septembre, de 9h à 17h

Si vous souhaitez réserver une table, vous pouvez encore le faire **jusqu'au 10 septembre** en téléphonant au : **07 89 95 20 20** (4€ la table + chèque de caution de 10€ rendu en fin de journée si présence effective jusqu'à la fermeture).

- La soirée contes (à la Maison Pour Tous, le vendredi 24 novembre 2023)

- Le concours de dessins de Noël (fin novembre – début décembre)

- Et bien d'autres événements encore !...

Mais nous vous reparlerons de tout cela en temps voulu.

Sachez que la **grainothèque** est toujours en fonction : n'oubliez pas qu'il ne s'agit pas d'un libre-service de graines mais bien d'un **ÉCHANGE** de bons procédés. Vous apportez des graines que vous avez en surnombre dans vos jardins et/ou potagers, en faites don à la grainothèque et vous pouvez piocher parmi les graines qui y sont présentées.

Les **nocturnes** sont également maintenues. La première de la saison aura lieu le **jeudi 31 août de 20h à 21h30**.

Nous avons hâte de vous revoir à la bibliothèque !

À très bientôt !

## LE COMITÉ DES FÊTES

Reprise des concours de belote à la Salle G. BRASSENS le dimanche 24 septembre.

Inscriptions à partir de 14h et début du concours à 15h.

Venez nombreux. Merci.

### Section Scrabble

Reprise le 5 septembre, les mardis de 20h à 22h30 et les vendredis de 17h à 19h salle C. BONINSEGNA.

## **ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE**

Reprise des cours de musique pour enfants et adultes, formation musicale, éveil musical, piano, guitare, saxophone, accordéon, flûte traversière et batterie.

**INSCRIPTIONS** : Salle de Musique à AUDUN-LE-ROMAN 69 route de Briey – Derrière la salle Aragon.

**Mercredi 06/09 de 17h à 20h** (Présence des professeurs de batterie et guitare)

**Samedi 09/09 de 10h à 16h** (Présence de 10h à 12h des professeurs de formation musicale, saxo, accordéon et flûte traversière)

**Infos et contacts :**

EIMPH.COM ou 06.10.45.86.90 ou [INFOS@EIMPH.COM](mailto:INFOS@EIMPH.COM)

## **CLUB LOISIRS ET SOURIRES**

Habitants de Trieux, Tucquegnieux et alentours, le club Loisirs et Sourires vous propose de le rejoindre.

Loin des clichés inhérents aux clubs de troisième âge, nous vous proposons diverses activités : sorties cinéma théâtre restaurants participation aux fêtes du printemps et fête nationale.

Jeux divers : cartes, jeux de société et de culture, élaboration de repas, loto, anniversaires ... dans une ambiance décontractée et chaleureuse. Aucune limite d'âge, il vous faudra juste être libre les mardis de 14 à 17h30 et avoir envie de partager de bons moments conviviaux.

Nous vous donnons rendez-vous à la salle Raymond GIVE au centre Louise Michel à TRIEUX.

## **HARMONIE MUNICIPALE**

Les personnes intéressées peuvent se présenter les samedis de 17h à 19h ou se renseigner auprès du Chef de musique Jean Pierre MARZEK 06 63 46 76 88 ou Jean-Claude KRIZNIK 06 28 23 59 44.

Nous participons aux Cérémonies Patriotiques. Nous organisons des concerts dans des styles variés, des repas dansants et travaillons avec d'autres associations.

Nous sommes une équipe dynamique que vous aurez plaisir à découvrir.

## **CLUB CS MUAY-THAI**

Reprise des cours de boxe les mardis à la salle G. BRASSENS de 19h à 21h. Renseignements : 06 12 23 63 26

**Samedi 14 et Dimanche 15 octobre**  
**60<sup>ème</sup> anniversaire de la grande grève des Mineurs**  
**de Trieux**

Inauguration Square TRIEUX63  
Exposition avec projection d'un film documentaire et exposition de  
photos dont certaines inédites à la Salle G. BRASSENS  
Vernissage samedi 14 octobre à 18h00  
Organisé par Trieux63 avec le Département, la Région, Cœur de Pays  
Haut et la Municipalité de Trieux

**REPRISE DES ACTIVITÉS**  
**ART ET CULTURE**

**Toutes les activités reprennent à partir du 11 septembre**

**AU CENTRE LOUISE MICHEL**

- **CLUB PAUSE CAFÉ**  
LE JEUDI à 15H (20€/an)
- **CLUB DE PEINTURE SUR TOILE, AQUARELLE avec Jean Charles**  
LE LUNDI DE 14H À 16H (8€/mois)
- **COURS DE POLONAIS avec Wioletta** les lundis et jeudis (24/mois)

**À LA MAISON POUR TOUS avec Aurélie**

- **PILOXING BOOTY - LUNDI : 18H30 – 19H15**
  - **PILOXING SSP – LUNDI : 19H15 – 20H**
  - **ZUMBA - MERCREDI : 18H30 – 19H15**
- **PILOXING KNOCK OUT – MERCREDI 19H15 – 20H**

Tarifs (licence comprise) SPORT: 99€/an, 150€/an si vous participez aux 2 activités  
sportives du lundi ZUMBA: 99€/an, PILOXING KNOCKOUT: 99€/an

***Pour toute activité, une séance découverte est offerte***  
***Facilités de paiement accordées, chèques vacances acceptés***

**RENSEIGNEMENTS**

**07.89.89.84.91 Email : [kociak@orange.fr](mailto:kociak@orange.fr)**

**EXPOSITION DU CLUB PEINTURE**  
**SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 OCTOBRE**  
**VERNISSAGE SAMEDI 28 OCTOBRE 18H**

Plus d'infos sur la page facebook de la triothèque



# BOURSE



aux **livres & multimédia**

**Dimanche 17 SEPT.**

**9H à 17H**

**Maison  
Pour  
Tous  
4 euros  
la table**

Inscription au  
**07.89.95.20.20**

**Restauration  
sur place**

**Livres  
Disques  
Jeux Vidéo  
CD**



**NOMBREUX LOTS A GAGNER !**

**SAMEDI  
23 SEPT  
2023**



- 500€ DE BONS D'ACHAT
- NINTENDO SWITCH

|   |    |    |    |    |    |    |    |    |
|---|----|----|----|----|----|----|----|----|
|   |    |    | 32 | 46 | 56 |    | 79 | 81 |
| 2 | 18 | 22 |    |    | 51 | 67 |    |    |
| 1 | 14 |    | 35 |    |    | 62 | 76 |    |

**LOTO**



**SALLE G. BRASSENS  
TRIEUX**

PETITE RESTAURATION SUR PLACE

**AMBIANCE ET CONVIVIALITE, PAS DE RESERVATIONS**

**18H00 OUVERTURE DES PORTES  
19H00 DEBUT DES PARTIES**

